

DIRECTION

Tél. : 04 74 31 32 01
04 74 31 32 03
Fax : 04 74 31 32 04
E-Mail: direction@ch-vienne.fr

DECISION DU DIRECTEUR n° 2022-003

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Direction des systèmes d'information de territoire

Le Directeur,

- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 avril 2021, nommant M. Christian DUBLÉ directeur des centres hospitaliers de Vienne, de Beaurepaire et de Condrieu et de l'EHPAD de Beaurepaire à compter du 1^{er} mai 2021 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 décembre 2021, nommant M. Jean-Christian MONTMETERME directeur adjoint, chargé des systèmes d'information de territoire ;
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Objet et dispositions spécifiques relatives au domaine de la délégation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christian MONTMETERME, directeur adjoint, pour tout document interne ou externe utile au bon fonctionnement du service.

Article 2 : Objet et dispositions spécifiques relatives au domaine de la délégation

Monsieur Jean-Christian MONTMETERME dispose d'une délégation à caractère général en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et des directeurs adjoints.

Monsieur Jean-Christian MONTMETERME est également bénéficiaire d'une délégation de signature pour tous les actes administratifs dans le cadre de la garde de direction.

Article 3 : Effet et publicité

La présente délégation prend effet à compter du 24 janvier 2022.

La présente délégation est publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier de Vienne.

Fait à Vienne, le 24 janvier 2022.

Christian DUBLÉ

Directeur

